



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est donné par les présentes, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité tenue le 3 mars 2026 fut adopté le règlement suivant :

Règlement #415-2026 visant la citation à titre de monument historique de l'ancien presbytère de Saint-Edmond-de-Grantham abrogeant le règlement #240-2009

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau ou sur le site internet de la municipalité au www.st-edmond-de-grantham.qc.ca.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 4^e jour du mois de mars 2026.

Sonya Turcotte

Directrice générale et greffière-trésorière